

Objectifs

En application de l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité permet de

- Survivre en mer en cas d'abandon du navire

Public et pré requis

- Attestation de natation de 50m
- Aptitude médicale reconnue par le SSGM (Service de Santé des Gens de Mer)

Modalités techniques et pédagogiques

- Supports et matériels utilisés : documents écrits ou informatiques ; enseignement théorique et exercices pratiques
- Documents remis : attestation

Suivi et évaluation

- Modalités de suivi : attestations
- Modalités d'évaluation : évaluation des acquis

Durée, effectifs par session

- Durée : 14 heures
- Date : selon calendrier

Programme

Techniques individuelles de survie (TIS) : 14 heures

1/ Enseignements théoriques relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire » Enumérer les situations d'urgence, identifier les types d'engins de sauvetage, expliquer la fonction des éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage...

2/ Exercices pratiques relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire » Endosser une brassière de sauvetage, mettre et utiliser une combinaison d'immersion, sauter dans l'eau sans se blesser, redresser un radeau de sauvetage renversé...

Tarif et contacts

- Le tarif de la formation s'élève à 462 euros.
- Disponibilité du planning de nos formations sur le site internet www.lyceemaritime-boulogne.com/formation-continue-adulte/planning
- Possibilité d'un parcours individualisé, devis possible
- Financement : CPF, employeur, personnel...
Nous contacter pour plus de renseignements.
- Téléphone : 03.91.90.00.90
- Mel : fc-lycee-maritime-boulogne@developpement-durable.gouv.fr